

Boucherville, le 12 août 2011

## Désignation de dividende déterminé

Pour les fins de la règle du crédit d'impôt sur les dividendes bonifiés contenu dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et toute législation fiscale provinciale et territoriale correspondante,

Le dividende versé par Groupe Sportscene inc. le 15 août 2011 au montant de 1 250 517,90 \$ a la répartition suivante :

Déterminé : 1 250 517,90 \$

**TOTAL :** 1 250 517,90 \$



Sylvie Paradis  
Secrétaire du conseil d'administration  
Groupe Sportscene inc.